



Mairie de Mortefontaine  
18 rue Corot  
60128 Mortefontaine  
03 44 54 77 86 / 06 07 88 14 25  
[mairie@mortefontaine-oise.fr](mailto:mairie@mortefontaine-oise.fr)

Envoyé en préfecture le 17/04/2023  
Reçu en préfecture le 17/04/2023  
Publié le 17/04/2023  
ID : 060-216004275-20230411-DELIB\_51\_2023-DE

## Extrait du registre des délibérations Du conseil municipal

Nombre de membres	12		
Présents	10		
En exercice	12		
Qui ont pris part à la délibération	10		
Date de convocation du conseil municipal	6 avril 2023		
Secrétaire de séance	François PINSON		
	Membres présents	Membres absents	Représenté par
Jacques Fabre	X		
Chantal Malaquin	X		
Sandra Mazzoni	X		
François Pinson	X		
Frédéric Caron	X		
Anne Philippo	X		
Barbara Dufossé		X	
Patrice Duval	X		
Laurent Huet	X		
Evelyne Laffargue Moreno		X	
Raymonde Lenfant	X		
Marie Odile van Oudheusden	X		

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques FABRE, le Maire.

### Délibération n° 51-2023

Objet : **Soutien à la commune d'Othis dans sa lutte contre l'extension du Méthaniseur et l'épandage de digestat sur les terres de la commune de Mortefontaine**

Monsieur le Maire expose la situation relative à l'usine de méthanisation installée à Eve.

Les porteurs de projet de cette usine souhaitent augmenter la production. En conséquence, il est nécessaire d'augmenter la surface des terres sur lesquelles il conviendra d'épandre du digestat. Ainsi, Mortefontaine deviendrait destinataire d'une partie du digestat selon le projet soumis à enquête publique à l'été 2022.

Or, comme cela a été exposé dans notre réponse à l'enquête publique, la rivière Thève est très polluée par les effluents agricoles, ainsi que tous les milieux humides très riches de la commune. Dans d'autres communes, la présence de ce type d'usine a entraîné des pollutions supplémentaires des milieux humides. Or la ressource en eau est désormais une priorité et c'est la raison pour laquelle, il est proposé au conseil municipal de soutenir financièrement et juridiquement la démarche de la commune d'Othis d'opposition à l'extension de l'usine et à l'épandage de digestat sur la commune de Mortefontaine.

La participation de Mortefontaine se ferait au prorata du nombre d'habitants, d'autres communes sont susceptibles de nous rejoindre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à : 8 pour / 1 contre / 1 abstention

- Approuve la démarche de soutenir la commune d'Othis
- Décide d'inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice en cours.
- Autorise M. le Maire à signer tout document afférent ce projet.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme,

Jacques FABRE

Le Maire

